

Séance du 16 février 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Bensoussan présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENFANCE - JEUNESSE ET EDUCATION – Approbation du schéma directeur de la petite enfance pour les années 2016 à 2020.

En l'espace d'une trentaine d'années, la structuration des familles françaises a connu de profondes évolutions. Aujourd'hui, en France, plus d'un enfant sur deux naît ainsi hors mariage, trois millions de jeunes sont élevés dans une famille monoparentale, un million six cents mille enfants grandissent au sein d'une famille recomposée, et un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre. L'exercice de la fonction parentale est également confronté à des enjeux inédits, qu'il s'agisse de la raréfaction des transmissions intergénérationnelles ou de l'irruption de nouvelles pratiques, de nouveaux outils dont l'Internet et le numérique, dans le quotidien des familles.

L'avenir de nos enfants est un enjeu prioritaire pour la ville de Bayonne. Individu unique, chaque enfant, à chaque étape de son développement et de sa construction a des besoins essentiels qui peuvent différer en fonction de son environnement familial et de sa propre personnalité. Chacun reconnaît par ailleurs l'importance majeure des premières années de la vie, déterminantes pour le développement futur et la construction de la personnalité d'un adulte en devenir, pour la santé physique et mentale, pour les capacités d'apprentissage de l'enfant tout au long de sa vie.

Les communes, en tant qu'acteurs de la politique familiale et sociale de proximité, sont les premières à être interpellées sur cette situation. Il en va également, dans la prise en compte des problématiques de la petite enfance et de la parentalité, du développement harmonieux de la ville, de la préservation de sa cohésion sociale et territoriale.

C'est donc une exigence de justice et d'équité, un devoir de solidarité et le souci d'une action publique adaptée à la réalité des besoins qui ont conduit la Ville de Bayonne à réactualiser et redéfinir les priorités de sa politique en faveur de la petite enfance.

Pour ce faire, la commune a saisi l'opportunité du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse, et l'élaboration d'un nouveau projet sur la période 2015-2018, afin de conduire en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) une étude de besoins « bilan et perspectives » sur le secteur petite enfance (enfants de 0 à 6 ans).

Trois objectifs prioritaires ont été identifiés :

- dresser un état des lieux territorial des services et des équipements ;
 - recenser les besoins des familles et des professionnels ;
 - anticiper les évolutions démographiques de la commune ;
- pour définir les orientations stratégiques constitutives d'un schéma directeur de la petite enfance 2016-2020.

C'est par une méthode collaborative et la tenue de plusieurs réunions partenariales tout au long de l'année 2015, trois ateliers de travail associant autour de la Ville et de la C.A.F, le Département - Protection Maternelle et Infantile, l'Education nationale, la Direction départementale de la cohésion sociale et les professionnels de la petite enfance présents sur le territoire bayonnais (assistantes maternelles, lieux d'accueil, écoles maternelles, maisons de la vie citoyenne, centres de loisirs) qu'un état des lieux a été partagé et de nouvelles priorités affirmées.

I – Les données démographiques et socio-économiques : l'attractivité de Bayonne

Avec l'accueil de près de 40 % des habitants de l'agglomération, la ville de Bayonne confirme son attractivité pour les familles et les jeunes actifs (57 % des familles ayant un enfant de moins de 6 ans résident à Bayonne depuis moins de 5 ans). Le taux de natalité important (13,7 %) confirme cette spécificité par rapport au reste de l'agglomération et au département, ainsi qu'une forte densité de population. Mais la ville connaît aussi un taux de monoparentalité élevé (22 %) qui interroge au premier plan la politique municipale de la petite enfance.

Sur le plan socio-économique, Bayonne concentre plus d'emplois que le reste de l'agglomération : les professions intermédiaires et les cadres sont en augmentation. Pour autant la proportion d'ouvriers et d'employés reste surreprésentée et le taux de chômage élevé (15 %), tout particulièrement chez les jeunes.

La médiane des revenus fiscaux des ménages est pour sa part la plus basse de l'agglomération et inférieure à la moyenne départementale. Elle confirme l'accueil d'une population plus précaire que sur le reste du littoral.

II – Le point de vue des familles : représentations, identification des besoins et des pratiques

L'offre en matière de petite enfance sur le territoire de la ville de Bayonne est quantitativement en surplus puisque la ville dispose d'une capacité de 875 places (tous modes d'accueil confondus) pour 1 238 enfants bayonnais de 0 à 3 ans. Elle est supérieure aux moyennes nationales.

Type d'accueil	Nbre de places	Bayonne Nbre de places pour 100 enfants	Moyenne nationale Nbre de places pour 100 enfants
Crèches collectives	280	22,61	16,5
Assistantes maternelles	495	39,98	36,1
Crèche familiale	100	8,07	
TOTAL	875		

Au terme d'une démarche d'enquête menée en 2015, il apparaît que le mode de garde privilégié par les familles est l'accueil collectif. Cependant il est à noter que 59 % des familles ayant sollicité un accueil individuel l'ont choisi en première intention et que le degré de satisfaction est aussi élevé en accueil individuel que collectif. Ce choix, établi sur la base de plusieurs critères (socialisation de l'enfant, cadre professionnalisé et éducatif) est marqué par un déterminisme social : les familles appartenant à une catégorie sociale aisée privilégient l'accueil collectif. Il y a donc un déséquilibre de la demande en faveur de l'accueil collectif.

Si 68 % des places offertes sont des places d'accueil individuel, 72 % des enfants gardés le sont en accueil collectif. Cette inadéquation ne s'explique pas seulement par des raisons sociologiques et économiques mais aussi par l'absence d'une politique de régulation et de répartition des places sur la commune. Un peu moins de 10 % des enfants accueillis en Etablissement d'accueil du jeune enfant (E.A.J.E) ne sont pas bayonnais. En revanche, seulement 5 enfants bayonnais sont accueillis à l'extérieur de la ville.

Le travail est la principale raison de la demande de garde et un tiers des familles utilise plusieurs modes de garde. Les lieux d'accueil parents-enfants (LAP) et le relais assistantes maternelles (RAM) sont insuffisamment repérés par les familles car leur rôle n'est pas clairement identifié.

S'agissant de l'accueil des toutes petites sections en maternelle (TPS), la Ville a déjà développé ce dispositif de manière spécifique en lien avec l'Education nationale dans les écoles maternelles Jean-Pierre Brana et Citadelle. La volonté est de pouvoir mailler le territoire bayonnais avec deux unités complémentaires en 2016 et 2017, tout en reliant ces initiatives avec le projet d'accueil des 0-3 ans car elles conditionnent le développement de l'offre.

En conclusion, il apparaît dans l'expression des familles que l'offre d'accueil au titre de la petite enfance n'est pas suffisamment structurée à l'échelle locale et connaît un réel déficit d'information et de communication ainsi que de coordination et de gouvernance. Ce constat vaut pour la politique d'accompagnement à la parentalité. S'ajoute un lien tout à fait insuffisant avec la politique éducative à proprement parler et l'accueil développé au sein des écoles de la ville.

La Ville de Bayonne s'est pleinement saisie de cette analyse et de cet état des lieux pour déterminer de nouvelles orientations partagées au titre de sa politique de la petite enfance formalisées dans un schéma directeur 2016-2020.

III – Le schéma directeur de la petite enfance : 4 orientations stratégiques et une quinzaine d'actions au service d'une politique ambitieuse et renouvelée

Des constats rappelés ci-dessus, la Ville identifie 4 enjeux qui doivent structurer sa politique en faveur de la petite enfance :

- 1^{er} enjeu : l'équité dans la répartition et la qualité de l'offre sur le territoire de la ville ;
- 2^e enjeu : l'harmonisation et la mise en cohérence des actions conduite dans un cadre de développement partagé avec tous les acteurs ;
- 3^e enjeu : l'affirmation d'une politique publique fondée sur l'intérêt général et non sur les seules appréciations individuelles des parents ou d'autres acteurs ;
- 4^e enjeu : la maîtrise des engagements financiers de la Ville en faveur de la petite enfance.

Il en découle 4 orientations stratégiques qui structurent le Schéma directeur en positionnant la Ville en tant que chef de file de la politique petite enfance sur son territoire :

- 1^{re} orientation : construire une offre globale de la petite enfance (0-6 ans) sur l'ensemble du territoire de la ville autour d'une ambition partagée de qualité d'accueil. Il s'agit là de répondre à une exigence de qualité quel que soit le mode d'accueil choisi en privilégiant des actions transversales éducatives, culturelles, sportives, économiques et sociales...;

- 2^e orientation : développer une politique d'information aux familles. L'enjeu est celui d'une meilleure lisibilité de l'offre et des actions en :
 - * centralisant l'information (guichet unique) et l'accompagnement des familles ;
 - * développant de nouveaux outils de communication ;
 - * favorisant la complémentarité des modes de garde pour permettre aux familles de choisir dans les meilleures conditions.
- 3^e orientation : structurer l'offre en développant une stratégie globale de la petite enfance en coordination avec tous les acteurs. Il s'agit pour ce faire de placer au cœur du projet l'ensemble du parcours du jeune enfant et d'agir dans une logique de continuité et de complémentarité de l'offre (mutualisation).
- 4^e orientation : œuvrer à une plus grande équité sociale de l'offre petite enfance. Il s'agit par exemple d'élaborer de nouveaux outils à destination des publics les plus fragiles et de renforcer la politique globale en termes d'accompagnement à la parentalité et de prévention.

Traduites en fiches-actions, ces orientations sont accompagnées d'un calendrier de réalisation portant sur la période 2016-2020 figurant en annexe au présent rapport. La création d'un guichet unique centralisant l'information aux familles et les demandes d'inscription (accueil collectif et individuel), la mise en place d'une commission d'attribution unique des places et le développement du relais assistantes maternelles, figurent au titre des principales actions à mettre en place au cours de l'année 2016.

Les préconisations portent également sur la construction d'une politique de la parentalité, le renforcement de l'accueil des 2-4 ans, l'accompagnement de projets d'accueil bilingue. La politique petite enfance devra également s'inscrire dans les projets culturels, sportifs de la Ville et intégrer ainsi pleinement les impératifs de développement durable.

Enfin, l'attribution des subventions aux structures associatives devra être formalisée par la signature de conventions d'objectifs et de financement, visant à garantir une équité de traitement et assurer une cohérence entre les projets éducatifs associatifs et le schéma directeur municipal.

Concernant la gouvernance de l'ensemble de cette politique, plusieurs instances de réflexion et de suivi seront mises en place dès 2016 : comité de pilotage, conférence consultative, commission de gestion des projets, observatoire de la petite enfance. D'ores et déjà, la coordination des acteurs, mission centrale de la gouvernance du schéma, est assurée par une coordinatrice petite enfance nommée depuis le 4 janvier 2016 à la Direction enfance, jeunesse, éducation en charge de la mise en œuvre de la politique petite enfance de la Ville de Bayonne.

Budgétairement, les dépenses de fonctionnement au titre de la petite enfance, inscrites au budget primitif 2015, se sont élevées à 2 298 900 €, soit 4 % des dépenses de fonctionnement de la Ville. Les recettes, quant à elles, se sont établies à hauteur de 1 278 880 €, soit 2 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

La mise en œuvre du schéma directeur n'entraînera qu'un faible coût supplémentaire, pour la gestion du guichet unique (de l'ordre de 25 000 €/an), montant qui pourrait être atténué au regard de nouvelles recettes du prochain Contrat Enfance Jeunesse. La coordination prévue dans le cadre d'un redéploiement interne de moyens existants ne générera pas de surcoût.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'approuver les orientations et préconisations du schéma directeur de la petite enfance définies ci-dessus pour les années 2016-2020 et explicitées dans le document joint en annexe

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.